ASSOCIATION DE TIR LE POINT NOIR
57 100 THIONVILLE

ACQUISITION / RENOUVELLEMENT 1ère et 4ème Catégories
(Mode d'emploi)

1ère Page

1)- ACQUISITION ou RENOUVELLEMENT

Dans les deux cas, remplir, cocher ou rayer :

1 Préfecture qui va traiter la demande
2 Cocher soit **Acquisition**, soit **Renouvellement**
3 Renseigner l'**Etat civil**
6 Motif : cocher **Sport**
7 Rayer les mentions inutiles (*ne pas se tromper sur les deux premières lignes !)*
8 Si cette ligne n'est pas rayée remplir le pavé **10** de la 2ème page et y inscrire **toutes les armes soumises à détention** que l'on possède
11 Remplir, dater et signer

2)- DEMANDE D'ACQUISITION

- Remplir en plus le pavé **4** : **Matériel sollicité**
  Si Cat. 4 : renseigner **§ 1** pour une arme de poing
  (Attention : pour les armes d'épaules il existe 8 paragraphes différents)
  Si Cat. 1 : renseigner **§ 1** pour une arme de poing
  renseigner **§ 2** pour une carabine ou un fusil

3)- DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

- Si l'on a une arme à renouveler remplir le pavé **13** ou **14** de la 3ème page

- Si l'on a plusieurs armes à renouveler, à la même date, faire des photocopies de cette 3ème page et remplir **une feuille par arme**

- Ce document rempli en faire un photocopie pour vous

- A la remise du dossier à l'autorité compétente, cette dernière doit remplir le pavé **12** de cette copie et vous la redonner, ceci faisant office de récépissé

4)- CESSION ENTRE PARTICULIERS (Pavé **5**)

- Nous consulter pour plus de détails

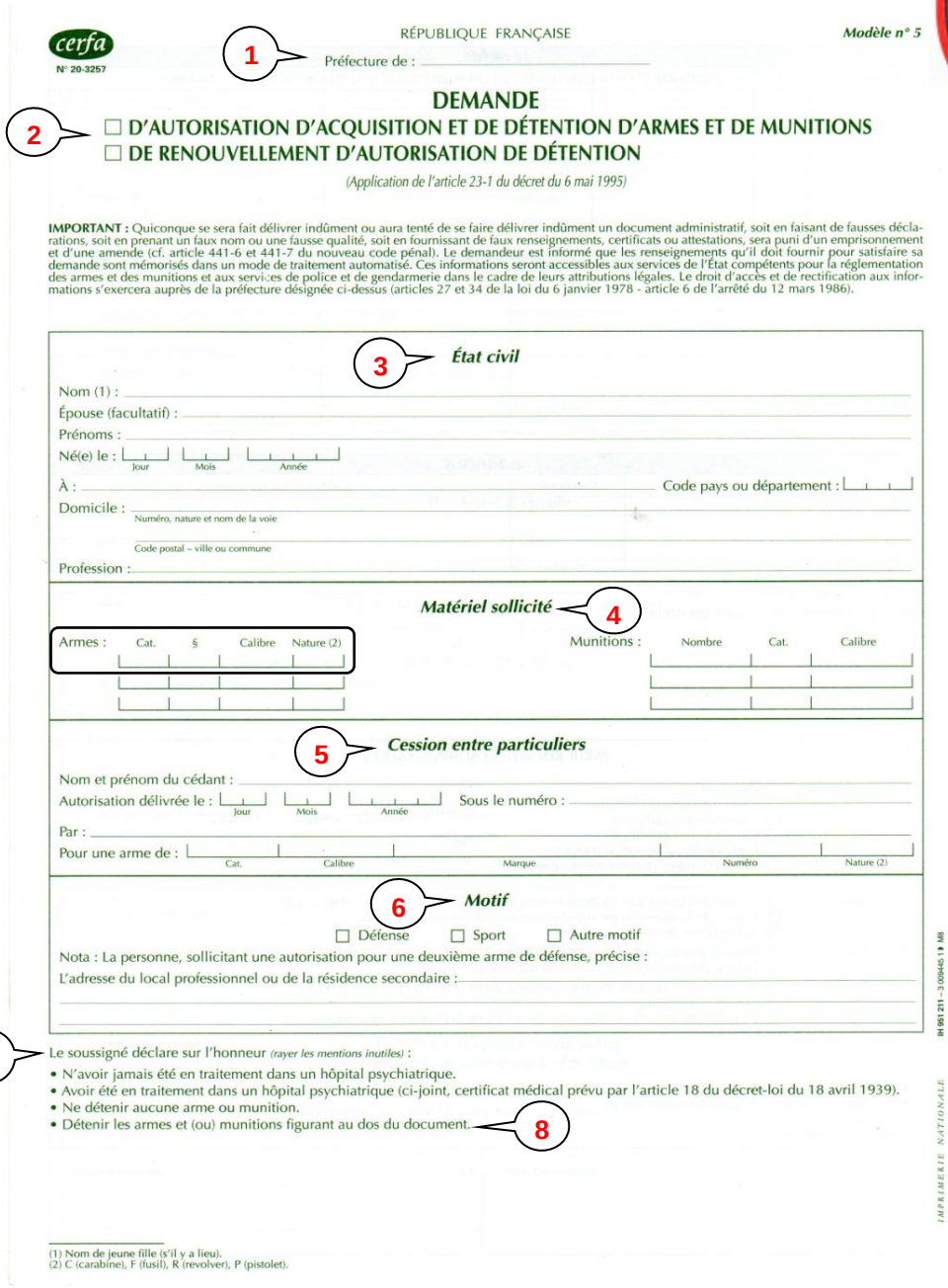

cerfa N° 20-3257

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Modèle n° 5

1 Préfecture de :

DEMANDE

2 ☐ D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DÉTENTION D'ARMES ET DE MUNITIONS
☐ DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE DÉTENTION

(Application de l'article 23-1 du décret du 6 mai 1995)

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'État compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture désignée ci-dessus (articles 27 et 34 de la loi du 6 janvier 1978 - article 6 de l'arrêté du 12 mars 1986).

3 *État civil*

Nom (1) :
Épouse (facultatif) :
Prénoms :
Né(e) le : Jour Mois Année
À : Code pays ou département :
Domicile : Numéro, nature et nom de la voie
Code postal – ville ou commune
Profession :

Matériel sollicité 4

Armes : Cat. § Calibre Nature (2)
Munitions : Nombre Cat. Calibre

5 *Cession entre particuliers*

Nom et prénom du cédant :
Autorisation délivrée le : Jour Mois Année Sous le numéro :
Par :
Pour une arme de : Cat. Calibre Marque Numéro Nature (2)

6 *Motif*

☐ Défense ☐ Sport ☐ Autre motif

Nota : La personne, sollicitant une autorisation pour une deuxième arme de défense, précise :
L'adresse du local professionnel ou de la résidence secondaire :

7 Le soussigné déclare sur l'honneur *(rayer les mentions inutiles)* :
- N'avoir jamais été en traitement dans un hôpital psychiatrique.
- Avoir été en traitement dans un hôpital psychiatrique (ci-joint, certificat médical prévu par l'article 18 du décret-loi du 18 avril 1939).
- Ne détenir aucune arme ou munition.
- Détenir les armes et (ou) munitions figurant au dos du document. 8

(1) Nom de jeune fille (s'il y a lieu).
(2) C (carabine), F (fusil), R (revolver), P (pistolet).

IMPRIMERIE NATIONALE

ASSOCIATION DE TIR LE POINT NOIR
57 100 THIONVILLE

ACQUISITION / RENOUVELLEMENT 1ère et 4ème Catégories
(Mode d'emploi)

2ème Page

10

ARMES

Catégorie	§	Calibre	Marque	Numéro

AUTORISATIONS

Délivrées par	Date	Numéro

MUNITIONS

Nombre	Catégorie	Calibre (long ou court)

Je soussigné (nom et prénoms) : _____

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent imprimé.

11

À _____, le _____

Signature :

12

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Pièces présentées : ☐ Passeport ☐ Carte nationale d'identité ☐ Carte résident ordinaire ☐ Carte résident privilégié ☐ Carte de séjour ressortissant CEE ☐ Étrangers autres documents (les préciser)

N° : _____

Délivrée le : __ __ (Jour) __ __ (Mois) __ __ __ __ (Année)

Par : _____

S'il y a lieu : ☐ Carte d'affiliation à la Fédération française de tir (FFT) ou de ball-trap (FFBT) ☐ Preuve de la sélection en vue de concours de tirs internationaux ☐ Autorisation de détention d'arme

Pièces jointes : ☐ Pièce justificative du domicile personnel ☐ Fiche individuelle d'état civil et de nationalité française

S'il y a lieu : ☐ Avis favorable de la Fédération française de tir (FFT) ou de ball-trap (FFBT) ☐ Certificat médical ☐ Pièce justificative du local professionnel ou de la résidence secondaire

Vu le _____ *Signature et cachet :*

Par (1) :
- Le commissaire de police.
- Le commandant de la brigade de gendarmerie.

(1) Rayer les mentions inutiles.

Le _____ *Signature et cachet :*

Le _____ *Signature et cachet :*

3ème Page

ANNEXE
À LA DEMANDE D'AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION

13

I – Arme de poing

Type (1) : _____ Marque : _____

Modèle : _____ N° matricule : _____

Calibre : _____ ☐ Percussion centrale ☐ Percussion annulaire ☐ Canon lisse ☐ Canon rayé

Longueur de l'arme : ☐ ⩽ 28 cm ☐ > 28 cm

☐ Arme automatique
☐ Semi-automatique ☐ À répétition ☐ À un coup

Catégorie : _____ Paragraphe : _____

14

II – Arme d'épaule

Type (2) : _____ Marque : _____

Modèle : _____ N° matricule : _____

Calibre : _____ ☐ Percussion centrale ☐ Percussion annulaire

Nombre de canons : _____ ☐ Canon lisse ☐ Canon rayé

Longueur canon : ☐ ⩽ 45 cm ☐ > 45 cm et ⩽ 60 cm ☐ > 60 cm

Longueur de l'arme : ☐ ⩽ 80 cm ☐ > 80 cm

Système d'alimentation :

☐ Semi-automatique
- ☐ > 3 coups (y compris la chambre)
- ☐ ⩽ 3 coups (y compris la chambre)
- ☐ Magasin ou chargeur amovible

☐ À répétition
- ☐ > 5 coups (rechargement à pompe)
- ☐ ⩽ 5 coups (rechargement à pompe)
- ☐ > 10 coups (chargeur seul)
- ☐ ⩽ 10 coups (chargeur seul)

☐ Un coup par canon

Catégorie : _____ Paragraphe : _____

III – Arme d'épaule ou de poing semi-automatique ou à répétition

☐ Ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre (4e catégorie I, paragraphe 9)

(1) Pistolet, revolver.
(2) Fusil, carabine.